



Degat des eaux apres seulement 1 mois d'habitation neuve

Par **bosch**, le **29/09/2008** à **11:22**

bonjour!proprietaire,j'habite ma maison depuis avril2008.apres plusieurs malfacons de mon macon(nous sommes tjs en conflit avec celui-ci.)mais ce n'etait que des pts details;cependant en mai2008 nous avons constates des traces humidites dans une partie de la salle au de jeux(rez de chaussee)apres recherches ce sont les canalisations de l'evier qui etaient cassees(c le macon qui nous les avaient posees)resultats3000E de reparations de fuites(sans compter le reste)quemon assurance habitation ne veut pas prendre en compte(elle indemnise seulement la recherche de fuite)est-ce normal?(on a la garantie dece'nnale mais pas la dompage ouvrage.merci d'avance.audrey